TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211704218 – 20260917-CM2026_92-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 22/09/2026 – Publié le 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 23 . Absents : 6 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

OBJET :
CM2026_92– Convention avec l'AFIPADE – Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le onze septembre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Alexandra WUCHER / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Claudine GROLLEAU / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Nathalie NICOLE / Christophe HERNANDEZ / Julien LEVEQUE / Pascaline DUCLAUD / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Lucas GERVRAUD / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- Jean-François DANIEL représenté par Marie-Madeleine ROUIL
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Elia LARROUSSE représentée par Michèle PREVOT
- Alain MAGEAUD représenté par Jean DAUDENS
- Sandrine LAPEYRADE représentée par Nathalie NICOLE
- Jean-Luc GENSAC représenté par Delphine LE GARREC

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Pascaline DUCLAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

CONVENTION AVEC L'AFIPADE
ASSOCIATION DES FICHIERS PARTAGES DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur Jean DAUDENS, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle à l'assemblée que la commune adhère, depuis 2023, à l'AFIPADE (Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine) qui donne l'accès à IMHOWEB, gestion partagée des dossiers et des demandes de logement social.

Les missions liées à l'enregistrement et au suivi des demandes sont assurées par le Centre Communal d'Action Sociale.

L'AFIPADE propose une convention d'adhésion pour une durée de trois ans à compter de la date de signature, renouvelable annuellement par tacite reconduction à l'issue de cette période.

La commune s'engage à respecter la charte de déontologie et de bonnes pratiques pour l'utilisation des données, dans le respect de la règlementation européenne sur la protection des données personnelles (RGPD).

Le montant annuel de la cotisation pour l'année 2026 est de 2 700 € porté à 1 350 € (déduction de 50 % appliquée, la CARA et plusieurs communes qui la composent étant déjà membres de l'AFIPADE).

Après avis favorable de la commission finances réunie le 7 septembre 2026, le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER les termes de la convention d'adhésion proposée par l'AFIPADE, ci-annexée,
- D'AUTORISER le maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Le Maire,

P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

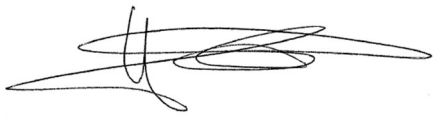

P. DUCLAUD